

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
MELUN VAL DE SEINE (C.A.M.V.S)**

DECISION DU PRESIDENT N° 27/2026

OBJET : CONTRAT DE CESSIION DU DROIT D'EXPLOITATION DU
SPECTACLE PEACE & LOBE - 7 MAI 2026

Le Président de la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine (C.A.M.V.S),

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU les statuts de la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine en vigueur ;

VU la délibération du Conseil Communautaire n°2023.6.34.185 du 18 octobre 2023 portant
délégation d'attribution du Conseil Communautaire au Président ;

CONSIDERANT l'offre de cession de l'Association Réseaux en Île-de-France (le R.I.F.),
concernant 2 représentations du spectacle PEACE & LOBE ;

DECIDE

Article unique : DE SIGNER, ou son représentant, avec l'Association Réseaux en Île-de-
France (le R.I.F.), un contrat de cession pour la prestation « PEACE & LOBE » le jeudi 7 mai
2026 (projet ci-annexé), ainsi que, tous documents nécessaires à l'exécution de la présente
décision.

Fait à Dammarie-lès-Lys, le 17/03/2026

Accusé de réception

077-247700057-20260317-62791-CC-1-1

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/03/2026

*La présente décision peut faire l'objet d'un recours, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication,
devant le Tribunal administratif de Melun.*

Publication ou notification : 17 mars 2026

Signé par le Président, Franck VERNIN

Le Président,

A handwritten signature in black ink is written over a circular official stamp. The stamp contains the text "TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE MELUN" and "FRANCK VERNIN".

Franck Vernin

La présente décision peut faire l'objet d'un recours, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, devant le Tribunal administratif de Melun.